



## PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017  
fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article  
53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation  
professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux  
fonctions de notaire

**Séance du 18 avril 2019**

**Tirage au sort pour la zone n° 4303 - Morteau**

Le 18 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 4303 - Morteau, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Marie-Christine LARCHER, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. François BEHMOIRAS, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

1  
FB

La séance a débuté le 18 Avril 2019 à 11 heures 26.

\*  
\*       \*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté ..... 12 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 24 ..... demandes de création d'offices enregistrées.
- 12 ..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
  - 2 ..... demandes surnuméraires ;
  - 10 ..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
  - 0 ..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~<sup>1</sup> au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

*(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).*

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

B  
CR       2       Au  
T3    FB

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

*(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

105 CR 3 14  
TB FB

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup> :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
4303	00053293	01/02/2019 14:02:55.583359	10
4303	00054950	01/02/2019 14:05:14.686014	2
4303	00057751	01/02/2019 14:12:14.563602	4
4303	00057986	01/02/2019 14:13:01.970125	9
4303	00061014	01/02/2019 14:32:18.351952	12
4303	00069220	01/02/2019 20:24:39.779113	8
4303	00070202	01/02/2019 21:47:47.685606	5
4303	00071351	02/02/2019 00:48:36.441203	11
4303	00071767	02/02/2019 05:49:37.262751	7
4303	00072075	02/02/2019 09:09:31.158598	1
4303	00072752	02/02/2019 11:03:28.686950	3
4303	00073692	02/02/2019 13:22:55.792185	6

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

*(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).*

concordance OK

<sup>2</sup> Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

RS CR 4 AL  
TD FB

Observations complémentaires :

*(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)*

néant

La séance a été levée le 18 avril 2019 à ..... heures ..... .

\*

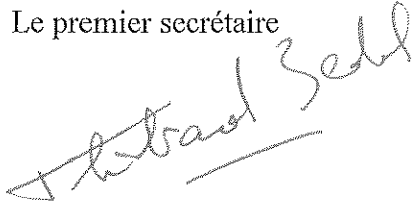
\* \*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

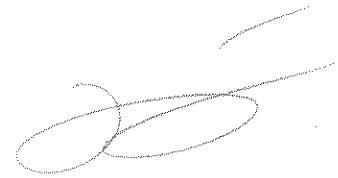
13 CR 5 14  
TB FB

Paris, le ..... 18 mai 2019 .....


Le premier secrétaire



Le second secrétaire



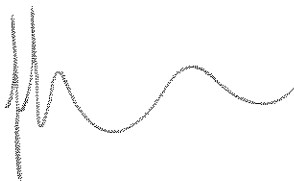
Le rapporteur de l'Autorité  
de la concurrence



Le représentant du Conseil  
supérieur du notariat



Le magistrat



**Zone 4303 - Morteau**  
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 21:29:55.341808	70007	4303	53293	01/02/2019 à 14:02:55.583359
01/02/2019 à 22:41:20.883259	70714	4303	70202	01/02/2019 à 21:47:47.685606

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



17 AVR. 2019

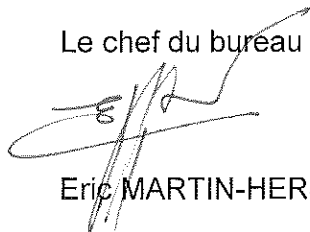
Eric MARTIN-HERSENT

### Zone 4303 - Morteau

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:01:02.759412	51394	5 février 2019	4303
01/02/2019 à 14:08:00.944839	56242	31 mars 2019	4303
01/02/2019 à 14:59:17.400352	62687	27 mars 2019	4303
01/02/2019 à 15:13:33.630153	63287	27 mars 2019	4303
01/02/2019 à 18:57:25.834274	67747	8 février 2019	4303
01/02/2019 à 21:04:32.289664	69721	31 mars 2019	4303
01/02/2019 à 21:23:35.081815	69939	10 février 2019	4303
01/02/2019 à 21:34:45.930644	70064	10 février 2019	4303
02/02/2019 à 04:03:05.146724	71717	23 mars 2019	4303
02/02/2019 à 10:06:56.877002	72392	8 février 2019	4303

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

17 AVR. 2019



**Zone 4303 - Morteau**

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

17 AVR. 2019